

OBJECTIFS :

- Permettre à l'entreprise ou l'exploitant de formaliser l'autorisation de conduite de ses engins de manutention.
- Transmettre les consignes d'organisation du travail et de conduite en sécurité à l'utilisateur.

NOM de l'entreprise :

Nom, prénom du responsable d'entreprise ou son représentant :

NOM, prénom du salarié :

1 Ayant reçu l'aptitude médicale par le Dr (nom, prénom) :

Le :

2 Ayant satisfait aux deux épreuves (théorique et pratique) validant la formation visée par l'article R 4323-55 du code du travail et l'arrêté d'application du 2/12/1998(*),

Évalué par :

Le :

3 Ayant pris connaissance des CONSIGNES DE SECURITE pour l'utilisation en sécurité des chariots de manutention à conducteur porté (ci-jointes)

est autorisé à conduire :

le chariot ELEVATEUR de type : _____ et de marque : _____
mis en service le : _____
vérifié le : _____

le chariot TELESCOPIQUE de type : _____ et de marque : _____
mis en service le : _____
vérifié le : _____

Autre _____ de type : _____ et de marque : _____
mis en service le : _____
vérifié le : _____

de notre entreprise située (adresse(s) du lieu habituel de travail) :

Signature de l'employeur :

Signature du salarié :

(* Article R233-13-19 : La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. En outre, la conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise. L'autorisation de conduite est tenue par l'employeur à la disposition de l'inspecteur du travail ainsi que des agents des services de prévention des organismes compétents de la sécurité sociale.

OBJECTIFS :

- Formaliser et apporter la preuve selon le décret du 5 décembre 1998, de l'information sur les risques spécifiques au matériel et au lieu d'utilisation.
- Transmettre les consignes d'organisation du travail et de conduite en sécurité à l'utilisateur.

MOYENS :

Employeur et conducteur remplissent ensemble ce questionnaire puis signent l'autorisation de conduite

MATERIEL CONCERNE :

Sélectionner le matériel utilisable par la personne :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Chariot à mat vertical | <input type="checkbox"/> Chariot télescopique |
| <input type="checkbox"/> Nacelle pour le levage des personnes | <input type="checkbox"/> Grue hydraulique |
| <input type="checkbox"/> Chargeur articulé | <input type="checkbox"/> Grue auxiliaire de chargement de véhicule |
| <input type="checkbox"/> Chargeur pelleuse | (ex : grumier) |
| <input type="checkbox"/> Pelle hydraulique | <input type="checkbox"/> Autre : _____ |

TRANSPORT, CIRCULATION :

Le matériel utilisé référencé : _____ de la marque : _____
 Mis en service le : _____ / _____ / _____

1. *Il dispose de l'éclairage conforme pour la circulation sur la voie publique (clignotants, feu de recul, feu de stop, phares avant et arrière, gyrophare) en état de marche.*

Si **Oui** : Son usage sur la route est autorisé avec une vitesse limite de 25 km par défaut.

Si **Non** : La **circulation est interdite sur la voie publique**. L'usage de l'équipement est donc limité au corps de ferme. Le transfert sur d'autres sites se fera alors par l'intermédiaire d'une remorque adaptée (porte char, benne basculante, ...) et un arrimage solide par un matériel en bon état.

Ce matériel est stocké : _____

2. *L'équipement est doté d'une motorisation :*

Electrique : Le lieu de recharge bien aéré se situe : _____
 Pour le changement des batteries procéder selon : _____

L'utilisation de cet équipement en espace restreint et peu ventilé est préférable à celui d'un matériel à motorisation thermique.

Les piétons à proximité ont la priorité.

Rester vigilant aux autres véhicules.

Autres : _____

Thermique au gas-oil : Pour le remplissage du réservoir : _____

Limiter les interventions moteur en marche en espace confinés (ex : frigos à fruits, endives, en cave, en atelier, ...)

En espace confiné, **aérez**, pendant et après le travail

Les piétons à proximité ont la priorité

Rester vigilant aux autres véhicules

Prévenir un tiers ou se munir d'un téléphone pour les travaux isolés

Autres : _____

Thermique au GPL et autres gaz bouteilles : Pour le remplissage du réservoir respecter les consignes de sécurité affichées, respecter les conditions de stockage des bouteilles

- Mettre des gants prévus pour l'opération,
- Limiter les interventions moteur en marche en espace confinés (ex : frigos à fruits, endives, en cave, en atelier,...)
En espace confiné, aérez, pendant et après le travail
Les piétons à proximité ont la priorité
Rester vigilant aux autres véhicules
Prévenir un tiers ou se munir d'un téléphone pour les travaux isolés
Autres : _____

REMARQUES : selon le relief et le terrain quelques précautions

- sur terrain en pente le déplacement de la charge doit se faire : charge en amont donc évolution en marche arrière pour descendre,
- sur sol humide les distances de freinage sont augmentées, limiter la vitesse de déplacement,
- ne pas oublier de verrouiller le différentiel sur route, la position « crabe », ...
- respecter les signalisations rencontrées
- ...
- ...

3. Le transport des personnes est interdit de quelque façon que ce soit sauf si l'équipement est prévu à cet effet :

- le chauffeur manoevrera l'équipement depuis un poste assis conforme,
- **aucun passager ne sera pris en l'absence de siège** ou de strapontin, (marche - pieds, godet, crochet, attelage, mat, fourches, ... interdit d'accès en mouvement)
- le levage des personnes sera assuré par une nacelle avec les commandes directes et la présence de stabiliser si besoin.
- **En cas d'urgence l'organisation** du chantier et du matériel préviendra les risques de chute de hauteur (solidarisation de l'outil, opérateur soutenu, qualification du chauffeur, intervention réduite au minimum,...).

ENTRETIEN – REPARATION :

Cet équipement est entretenu par :

Nom (personne habilitée, concessionnaire, ...): _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

D'après votre formation, vous êtes autorisé à effectuer les travaux :

OUI NON

En cas de dysfonctionnement ou d'anomalies, prévenir l'exploitant et reporter l'information sur le cahier d'entretien.

Remarques générales :

Fait le :

Visa de l'employeur :

Visa du salarié :

EVALUATION DES CONNAISSANCES THEORIQUES ET PRATIQUES POUR LA CONDUITE EN SECURITE DES CHARIOT DE MANUTENTION

OBJECTIFS :

- Formaliser et apporter la preuve selon le décret du 5 décembre 1998, des compétences théoriques et pratiques de l'utilisateur de chariot de manutention.

Nom, Prénom du Salarié :

Adresse :

Téléphone :

Date de l'évaluation théorique (cf. questionnaire ci-joint) :

Résultat obtenu :

Date de l'évaluation pratique (cf. questionnaire ci-joint) :

Résultat obtenu :

Matériel utilisé pour l'examen pratique :

Chariot élévateur type :

marque :

Chariot télescopique type :

marque :

Personne validant la formation et les connaissances :

Résultat final :

Observations:

Signature du formateur :

Signature du salarié :